LA POSITION DU GEPOP FACE A LA CHASSE

X. COMMECY

Depuis de nombreuses années, le GEPOP a souvent fait entendre sa voix sur le problème de la chasse dans notre région. Je voudrai aujourd'hui faire le point sur la position de notre association a propos de cette activité qui a une place importante dans les trois départements picards et donc doit être traitée avec sérieux;

Un peu d'histoire :

La notoriété du GEPOP (mais aussi je dirai malheureusement sa réputation) vient de ses premières activités publiques (ou presque) qui furent en 1973 et 1974 d'organiser des manifestations à la fin Juillet pour dénoncer l'ouverture de la chasse au gibier d'eau à cette date. Quelques années plus tard (1976), le GEPOP organise une nouvelle manifestation, début Mars au Cap Hornu, manifestation de sinistre mémoire qui se termina en pugilat et se conclut devant les tribunaux où la bonne foi du GEPOP fut reconnue.

Après cette période, le GEPOP décida de changer de tactique (même si cette tactique se révéla payante puisque peu de temps après des restrictions à la chasse furent apportées et actuellement on chasse de la mi-juillet à la fin février) et nous avons décidé de faire un travail en profondeur. Suite à ce travail, en 1984, à l'incitation du Ministre de l'environnement d'alors (Mme H. BOUCHARDAU), Monsieur le Préfet de la Somme nous invitait à assister à une réunion de discussion relative aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département. Cette assemblée informelle n'avait qu'un rôle consultatif ; y étaient présents 8 personnes défendant la chasse sous diverses étiquettes (chasseurs bien sûr mais aussi agriculteurs, sylviculteurs...) et moi (si l'on compte bien cela faisait 8 contre 1 !) Le bilan pour la protection de la nature fut bien entendu nul, mais cela nous permit de nous exprimer officiellement et de nouer des contacts avec les personnes présentes.

En 1985, le même type de réunion est reconduit... avec les mêmes résultats. Nous sommes cette année-là, invités à participer à cette même réunion dans l'Aisne, sans plus de résultats.

1986 est une nouvelle étape ; cette année-là est créée officiellement la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. La composition de ce nouveau conseil est celui que l'on peut voir sur la dia suivante :
8 chasseurs, 4 représentants des intérêts agricoles (eux-mêmes chasseurs et qui défendent des idées de destruction de tous les animaux sauvages) 2 scientifiques et 2 protecteurs de la nature.

Théoriquement 12 contre 4(les 2 scientifiques étant comme par hasard contre les excès de la chasse telle qu'elle se pratique chez nous) La majorité est toujours nette mais un progrès se fait sentir.(même chose pour l'Aisne et pour l'Oise).

Voici pour l'histoire. Résumons maintenant les principaux points sur lesquels le GEPOP intervient plus particulièrement et essaie de proposer des solutions.

La chasse en plaine :

Depuis quelques années, les chasseurs de plaine font un réel effort de gestion pour le petit gibier à plumes et à poils (restriction du nombre de jours de chasse, du nombre de pièces autorisées, arrêt du tir sur certaines communes, plan de gestion... Le GEPOP ainsi qu'il l'a déjà fait publiquement les encourage à poursuivre dans ce sens et les incite à amplifier une tendance au recul de la date d'ouverture, en particulier pour le Lièvre (les documents techniques de l'O.N.C. recommandent d'ailleurs l'ouverture au Lièvre après la mi-Octobre ; si celà n'est pas encore fait dans la Somme, c'est pour des raisons psychologiques ! les hases tirées en gestation ou pendant qu'elles allaitent sont-elles sensibles à cette psysologie, je n'en sais rien)
Pour le grand gibier à poils, des problèmes existent. Sous la pression de l'O.N.F. des sylviculteurs et des agriculteurs, les plans de chasses au Chevreuil et au Cerfs ainsi que la destruction des Sangliers, nous semblent établis sur des bases bien trop élevées. Signalons un grave problème dans l'Aisne dans le massif de St Gobain ; cf.Y/CORBEAU)
Il faut noter que c'est sous un prétexte de protection que ces tirs sont demandés. Il s'agit bien sûr de protection... des végétaux.
Nous nous opposons aussi aux chasseurs et aux autres personnes du conseil :
- pour la prolongation du tir aux Pigeons dans les cultures en fin de saisons (Mars à Juin) ceci entrainant des abus, provoquant des tentations, et de plus aucun autre moyen (dissuation par ex?) n'est envisagé.
- pour la continuation du tir du Blaireau (espèce en voie de raréfaction dans le département).
- pour la chasse à la Caille d'Europe.
Sur ces 2 derniers points, nous pensons pouvoir arriver rapidement à un accord. Venons en maintenant à notre principal opposition à la chasse telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans la Picardie et surtout dans la Somme : La Chasse au Gibier d'eau.
Si l'on peut admettre que certaines personnes demandent l'arrêt total de la chasse (au nom d'une éthique que nous nous garderons bien de combattre ici), le GEPOP n'a pas choisi de défendre un tel point de vue ; nous préférons oeuvrer pour supprimer les abus que comporte cette chasse.
Pour nous, 3 points sont essentiels et nous n'aurons jamais assez de ténacité pour les faire aboutir.
-une réduction du nombre de jours de chasse.
-une réduction du nombre d'espèces gibier
-une suppression de la chasse de nuit.

Je vais vous présenter rapidement quelles sont les raisons qui nous amènent à nous battre (et parfois il faut se battre réellement, voir historique) sur ces 3 points.

Réduction du nombre de jours de chasse :
Plusieurs graphiques résument les raisons de notre position. On peut se demander pourquoi devant de tels faits, les chasseurs n'admettent pas un changement de ces dates. Je vais essayer de retranscrire leurs réponses à nos arguments.
Ils refusent nos résultats .
Ils disent respecter les oiseaux nicheurs. Moi, je ne sais pas comment on peut faire pour reconnaître (et même de nuit) un Colvert nicheur d'un Colvert migrateur, aussi je leur ai posé la question. Réponse : nous, on sait. et vous qui n'êtes pas chasseur vous n'y connaissez rien. Bon !
-(3 arguments) Pour eux la France se situe en dehors des zones de nidification des Anatidés (mis à part les Colverts) donc pas besoin de favoriser leurs nidifications. Nous disons que cela n'est pas vrai. Les Atlas des oiseaux nicheurs réalisés tant en France que dans la région le montrent et les quelques très rares étendues d'eaux non chassées abritent des Canards nicheurs.

Je pense que l'on peut dire, par comparaison à l'histoire de l'humanité que les chasseurs au gibier d'eau en sont encore au stade de la cueillette (ils bénéficient des efforts de protections faits par les pays du nord de l' Europe et ne sont pas encore assez évolués pour atteindre le stade de la gestion du gibier migrateur comme le font les chasseurs de plaine pour le gibier sédentaire.
Enfin, en Juillet très peu de passages, alors pourquoi perturber la nidification pour quelques rares pièces supplémentaires.
De plus cette chasse précoce perturbe la nidification, d'espèces non-gibier dont certaines sont rares : Blongios nain, butor...

Réduction du nombre d'espèces gibier :
Certaines espèces gibier sont en déclin au niveau européen (Oies grises, Sarcelle d'été, Siffleur, Pilet... de nombreux pays européens les préservent aujourd'hui ; pas la France.
De même pour la Bécasse et la Bécassine.
Ajoutons à ceci les difficultés de détermination (Cf.Béc.maubèche seul Bécasseau dont le tir est autorisé ; comment le reconnaître de nuit.)

Suppression de la chasse de nuit :
La Somme est un des rares départements de France où cette pratique est tolérée. Le texte de loi (du code rural qui réglemente les horaires de chasse étant assez confus et les discussions étant nombreuses sur l'interprétation de ce qui est dit, nous ne trancherons point) et ferons appel au bon sens.

Peut-on raisonnablement chasser de nuit ? Nous disons NON, et ceci pour plusieurs raisons.

Difficultés de détermination (cf. ramassages 10 000 oiseaux trouvés, protégés tirés)

La nuit est le moment du nourrissage pour de nombreuses espèces ; il est du devoir des chasseurs qui se disent respectueux de la nature de les laisser manger.

Voici nos principales revendications ; elles ne sont pas, je crois excessives et nous espérons bien qu'à force de concertation avec la fédération qui se montre souvent bien plus raisonnable que les chasseurs de base, nous réussirons à les faire aboutir.

Des structures comme la C.D.C.F.S. , si elles ne peuvent apporter de solutions miracles et immédiates doivent nous permettre de discuter de ces points, de les faire admettre aux chasseurs afin qu'ils viennent d'eux mêmes à ces propositions (et cela vient, cf dia).

Notre rôle n'est pas d'imposer mais d'exposer et de convaincre.

Ouvrir mi-juillet, mais c'est un mois trop tôt

J'ai 73 ans. Je chasse au gibier d'eau depuis plus de 55 ans J'ai combattu pour la protection de la nature au sein du Conseil international de la chasse, du Comité international pour la préservation des oiseaux, du World Wildlife Fund, etc. Chasse et protection ne sont nullement en opposition mais sont, bien au contraire, essentiellement complémentaires, la chasse étant une utilisation normale et judicieuse d'une ressource naturelle **renouvelable.** Le chasseur, mieux que quiconque, sait que pour être renouvelable cette richesse doit être gérée et protégée **intelligemment, et certes radicalement pendant toute la période de reproduction du gibier.**
Cette conception moderne de la chasse n'a pas toujours été admise. J'ai connu le temps - pas si lointain - ou on estimait que les oiseaux migrateurs etaient innombrables, venant du Grand Nord pour aller hiverner en Afrique et qu'on pouvait impunément prelever le maximum possible de cette fascinante et inépuisable manne de passage. On disait : jamais le fusil ne mettra en danger une espece animale. J'ai connu le temps ou en Belgique on tirait tout gibier d'eau jusqu'au 30 avril, en France jusqu'au 31 mai (avec en outre le privilège des inscrits maritimes qui pouvaient chasser toute l'année). J'ai connu le temps où n'existaient aucunes réserves et où la quasi totalité des oiseaux d'eau, depuis le cygne jusqu'à l'avocette, pouvaient être tirés. Sous prétexte qu'il passait encore en avril et mai des corlieux, des barges rousses, des pluviers argentés, des chevaliers et des gravelots, on permettait la chasse à tout gibier d'eau, sauf le colvert, à cette époque tardive et on détruisait ainsi dès le jour de leur arrivée tous les nicheurs potentiels.

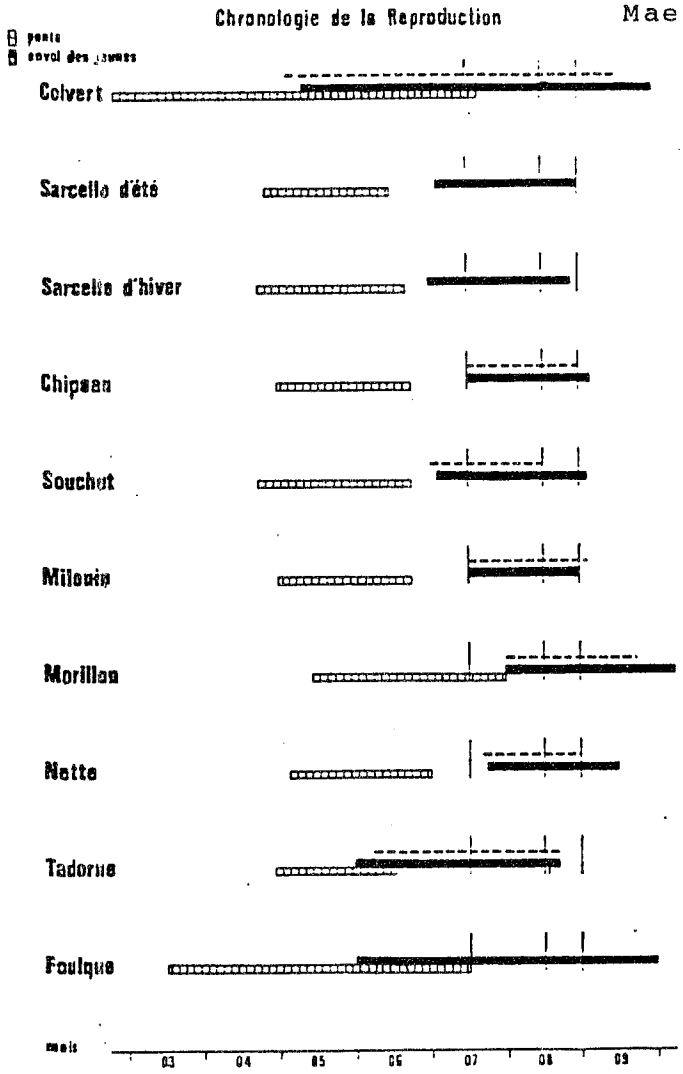
A présent, tout cela qui se passait il n'y a pas bien longtemps, nous paraît **absurde et aberrant.** C'est d'ailleurs à l'initiative des chasseurs eux-mêmes qu'on a, petit à petit, amelioré la situation, mais il faut se rappeler l'opposition farouche rencontree dans certains milieux contre chaque restriction printanière.
L'évolution fut pareille dans toute l'Europe, car bien entendu tout le monde est conscient du fait que l'oiseau migrateur ne connait pas de frontière, est un citoyen du monde, et constitue le patrimoine commun et indivis de la collectivite internationale. C'est pourquoi dans tous les pays d'Europe on admire les mesures prises énergiquement ces dernières années, e.a. par la France, et je cite :
1. Suppression de la chasse meurtrière de printemps, en mars, avril et mai,
2. Constitution de nombreuses réserves, e.a. tout le long de l'Atlantique,
3. Protection d'une série d'espèces d'oiseaux aquatiques (ardéidés, laridés, petits limicoles, etc.),
4. Suppression de la chasse à la bécasse avant le lever ou après le coucher du soleil (passée et croûle).
La bécasse n'est évidemment pas un gibier d'eau mais c'est le prototype



PHOTO P. JACQUEL

Extrait de la Revue Nationale de la Chasse juin 1985

Document F.F.S.P.N
Maeo mars 1983



Mois	J	A	S	O	N	D	J	F	M	Totaux
Anatidés	17	106	157	144	176	164	146	254	184	1 348
Limicoles	26	131	87	47	43	270	146	82	218	1 050
Totaux	43	237	244	191	219	434	292	336	402	2 398

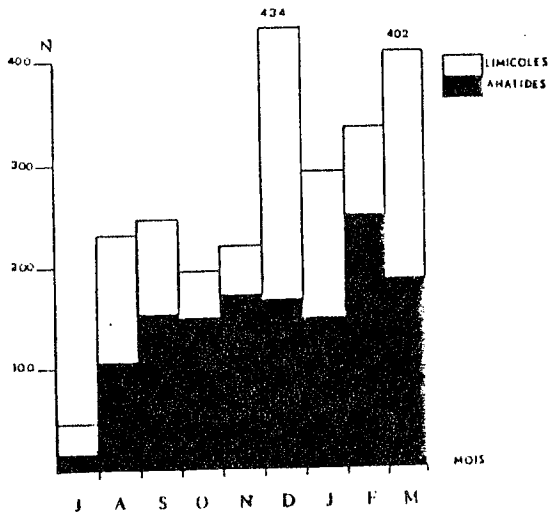


Fig. 3. : Répartition mensuelle des captures (toutes les saisons confondues).

Tiré de TAMISIER (1979)
Courrier de la Nature n°59

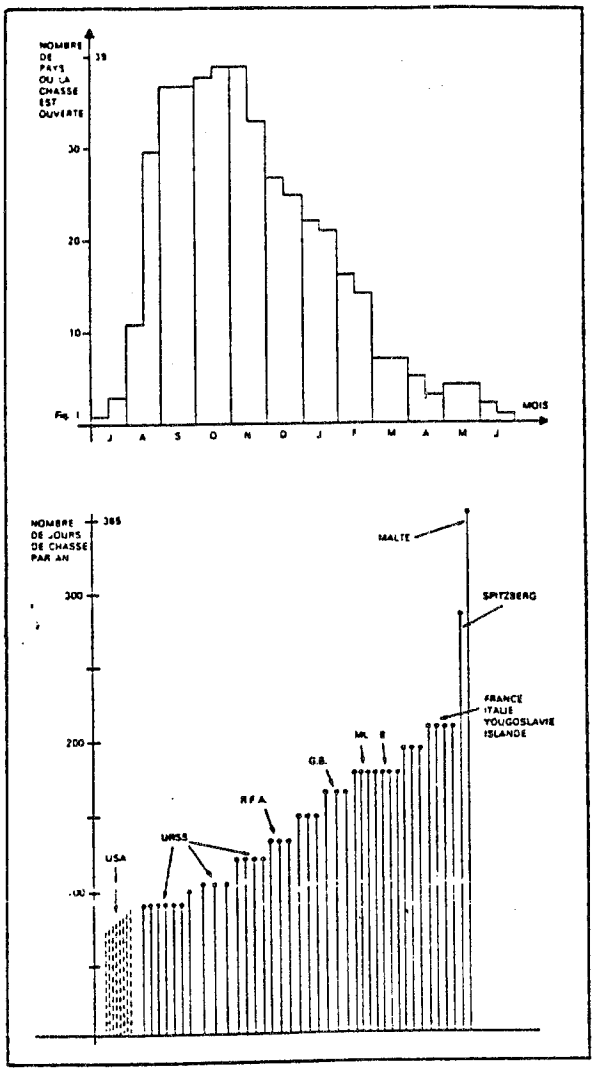
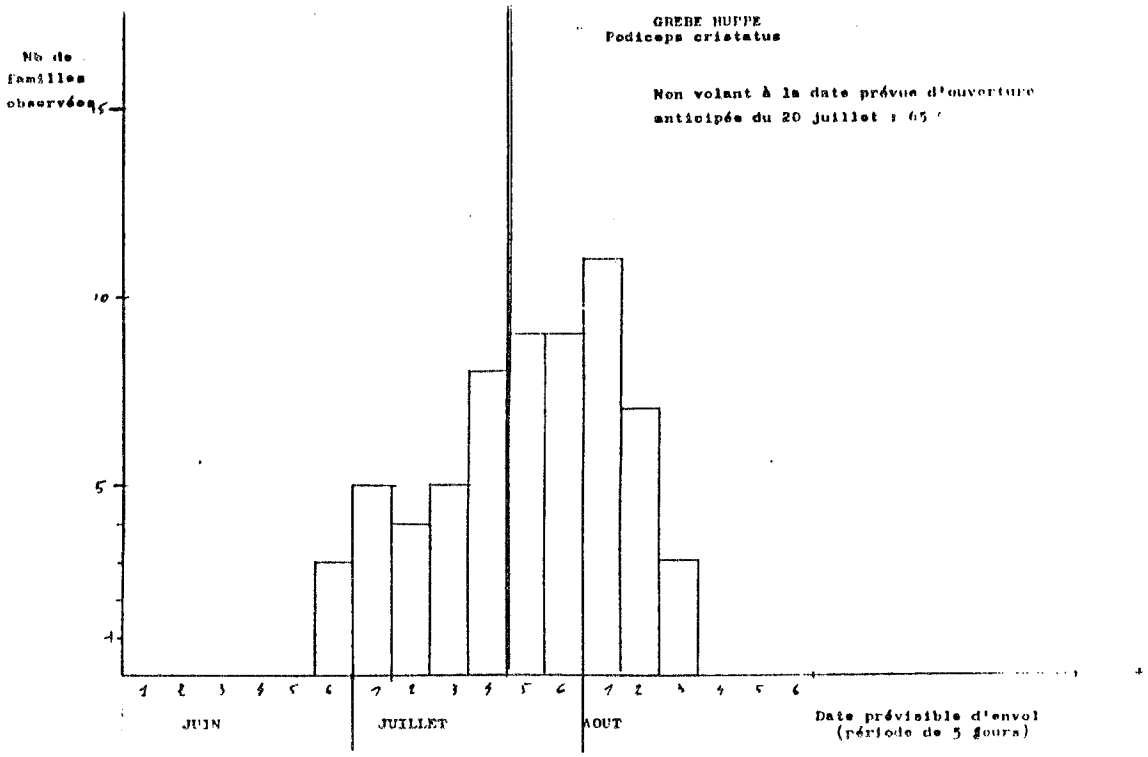


Figure 1 : *Importance mensuelle de la pression de chasse au canard en Europe, évaluée d'apres le nombre de pays dans lesquelles elle est ouverte aux différents mois de l'annee (d'apres Lampio, 1977).*

Figure 2 : *Durée comparee des saisons de chasse aux canards dans les 39 pays d'Europe et aux Etats-Unis : la France est un pays où l'on chasse deux fois plus longtemps qu'au Etats-Unis et que dans la majorite des Républiques Soviétiques. Elle se trouve parmi les derniers pays européens au même rang que l'Italie, la Yougoslavie et l'Islande. Elle n'est « dépassee » que par le Spitzberg et Malte.*

Tiré de Robert et Triplet (1985)
Picardie Ecologie Série II, 2



Etude G.E.P.O.P 1985

